



ESPACES PUBLICS ACCESSIBLES À TOUS

Voyages au cœur de la mobilité

Au bénéfice de tous...

Nous avons rencontré les représentants de l'Association des paralysés de France de l'Ain lors de l'établissement d'un projet de parcours en milieu naturel. Les échanges, sympathiques et directs, nous ont incités à poursuivre et à amplifier cette première collaboration. La question de l'accessibilité des espaces publics est apparue comme importante et urgente. Les contacts avec la Direction départementale des territoires nous ont confirmé ce choix. Ainsi, nous avons décidé, dans un but de sensibilisation, d'organiser des visites de communes ayant abouti à de premières réalisations. Avec l'aide d'un paysagiste compétent, nous avons sélectionné les exemples les plus parlants. Le premier voyage, dans le département du Rhône, a été formidable: l'accueil des communes, la qualité des aménagements et l'intérêt des échanges nous ont convaincus. D'autres visites, tout aussi riches, ont eu lieu, dans l'Isère puis dans l'Ain.

Mais un autre aspect a été déterminant, c'est la mise en place, entre les participants, d'un véritable groupe cohérent et motivé d'élus, de professionnels, de représentants d'organismes et de l'administration.

Ainsi, l'idée d'une édition a pris tournure, non pour redire ce qui a déjà été publié (textes législatifs et réglementaires, manuels techniques et pratiques), mais pour traduire ce qui nous a paru le plus important: l'apport de la préoccupation de l'accessibilité des espaces publics comme nouvelle formulation de leur qualité et comme fondement d'une nouvelle convivialité. Les exemples illustrés et les témoignages sont représentatifs de démarches menées avec créativité.

Les communes, qui ont à assurer l'organisation de la concertation, la mise en place des plans d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et la maîtrise d'ouvrage des

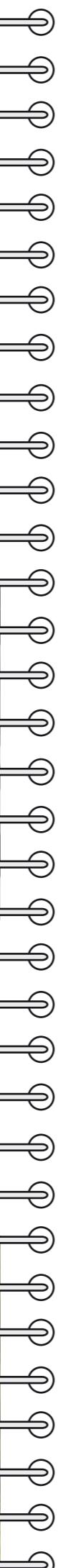
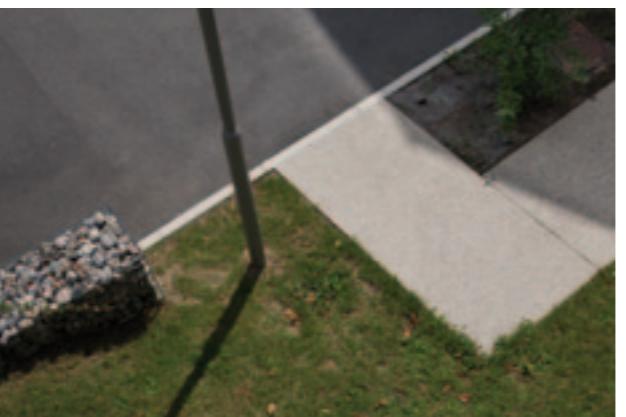
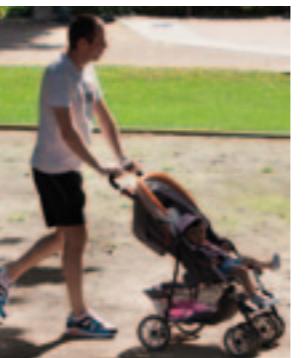
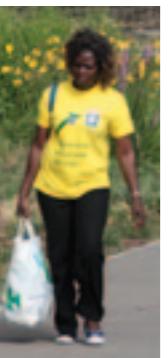
travaux, sont bien sûr les premières à être destinataires de cette brochure.

Mais nous voulons surtout montrer qu'on peut, qu'on doit sortir du cadre spécifique de l'accessibilité et que tout ce qui est ainsi entrepris l'est au bénéfice de tous.



Gilbert Bouchon,
président du CAUE de l'Ain,
vice-président du Conseil
général de l'Ain

Le site internet du CAUE présente de nombreux documents sur les exemples présentés et les liens utiles.



Édito, Gilbert Bouchon , président du CAUE	p 1
Sommaire	p 2
Donner envie, Nicole Singier , directrice du CAUE	p 3
Visite de terrain dans le Rhône	p 4
Visite de terrain en Isère	p 5
Le CAUE accompagne les communes	p 6
Régis Herbin , directeur du CRIDEV, la haute qualité d'usage	p 8
Cyril Goutte , DDT01, le PAVE, outil de programmation	p 9
Quels handicaps ?	p 10
Des communes plus accessibles : 8 exemples dans l'Ain	
Bellegarde-sur-Valserine	p 11
Belley	p 12
Gex	p 13
Miribel	p 14
Oyonnax	p 15
Péronnas	p 16
Reyssouze	p 17
Saint-Rambert-en-Bugey	p 18
Bourg-en-Bresse, un long chemin vers l'accessibilité	p 19
Agir en concertation avec les citoyens	p 20
La commission communale d'accessibilité	p 21
Sylvain Delboy , ingénieur-paysagiste, démarches inventives	p 22
Partenaires de l'accessibilité	
Olivier Fontaine , architecte-paysagiste	p 23
Éric Jeannet , administrateur de la CAPEB	p 23
David Humbert , architecte-urbaniste	p 24
Jean-Marc Levot , Fédération du BTP de l'Ain	p 24
Anaïs Dingli , chargée de mission à CAP3B	p 25
Jean-Marc Maldini , représentant départemental de l'APF01	p 25
Fabrice Coq , ingénieur ONF	p 26
Jacques Rabut , vice-président du Conseil général de l'Ain	p 26
Pour aller plus loin	
Références réglementaires	p 27
Ressources	p 28
Partenaires	p 29
Remerciements	p 30

© Photos : CAUE de l'Ain, Daniel Gillet pour le CAUE de l'Ain.

Donner envie

La recherche de la qualité des espaces publics s'enrichit de critères qui n'avaient été que peu pris en compte. Ainsi, la nécessité de leur accessibilité à tous publics entraîne de nouvelles réflexions et concertations animées au sein des collectivités. Les contraintes sont importantes, les difficultés à prendre en compte sont multiples et quelquefois graves, les coûts peuvent paraître élevés. Mais les démarches entreprises peuvent aboutir à des conceptions renouvelées, faisant place à la créativité, et contribuer à mettre en valeur des centres-bourgs et des parcours urbains ou naturels. Ce résultat, qui intéresse tous les usagers, est motivant et contribue à vaincre les réticences encore nombreuses. Le CAUE, avec l'APF, la DDT et de nombreux partenaires, a voulu rendre compte de réalisations de qualité et « donner envie » aux collectivités d'investir pour un mieux être général.

Le projet de publication d'une brochure a vite trouvé sa voie, avec un réseau d'élus, de spécialistes, mais aussi d'intervenants et de praticiens très motivés. Plusieurs visites organisées dans des communes de Rhône-Alpes et une enquête auprès de celles de l'Ain ont donné matière à la présentation d'exemples récents et attrayants. Sous l'œil critique des membres du Comité de rédaction*, ces réalisations ne sont pas sans défaut, mais elles témoignent d'une volonté, d'une recherche, dans un domaine où tout n'est pas encore défini et où les sites eux-mêmes demandent une adaptation spécifique. L'ambition de relier les espaces, les équipements, de proposer des parcours incitant chacun aux modes de déplacements doux, et ainsi de favoriser la rencontre, est présente, malgré les nécessaires phasages d'opérations.

La taille des collectivités citées est très variée et les moyens sont eux aussi divers, mais les résultats montrent que ces données ne déterminent pas, seules, les situations, ni en ce qui concerne l'intérêt des études et conceptions, ni pour la qualité des travaux et finitions. Les professions se préparent à ce type de commande, acquièrent de véritables compétences et proposent des solutions innovantes.

À nous de continuer l'action entreprise pour créer des occasions d'échange et de mise en relation, pour informer et sensibiliser, pour conseiller les collectivités dans ces démarches nouvelles, mais nécessaires.



Nicole Singier,
Directrice du CAUE de l'Ain

*Comité de rédaction : Sylvain Delboy, paysagiste (Atelier Sensomoto), Anaïs Dingli (Syndicat Mixte Cap 3B), Alain Gilbert (M&G Éditions), Éric Jeannet (Sarl Carrel'Ain, CAPEB 01), Jérôme Lagadec (Mairie d'Oyonnax), Jean-Marc Levot (Fédération du BTP de l'Ain), Carine Maîtrepierre (Ville de Bourg-en-Bresse), Jean-Marc Maldini, Jean-Louis Paris et Michaël Petoux (Association des paralysés de France), Jean-René Pleynet (Direction départementale des territoires), Jacqueline Sélignan (Maire de Saint-Éloi), Marie-Laurence Écochard, Isabelle Roger-Favre, Nicole Singier et Matthieu Viguié (CAUE de l'Ain). Et tous les participants aux visites et voyages dans l'Ain et en Rhône-Alpes.

VISITE DE TERRAIN : RHÔNE

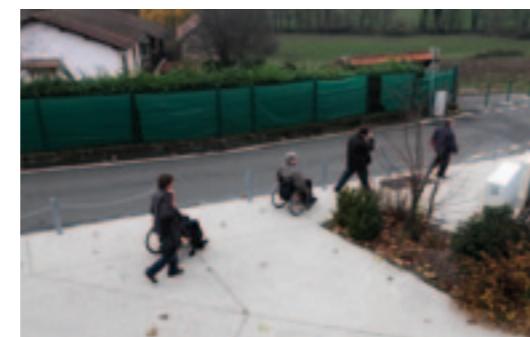
À la conquête de l'espace... public

Pouvait-on souhaiter, pour un premier voyage au cœur de l'accessibilité, communes plus différentes et terrains d'expérience plus variés ? Feyzin, la péri-urbaine, en quête de lien social ; Juliénas, la villageoise, qui accueille des touristes du monde entier ; Villefranche-sur-Saône, la citadine, qui soigne son cœur. Trois exemples qui devaient parler aux gens de l'Ain. Le CAUE a choisi la mobilité pour cette première visite de terrain qui prenait pour principe la preuve par l'exemple.

À Feyzin, il faut suivre les flèches d'un cheminement piétonnier mûrement organisé et efficacement jalonné de plans et de panneaux. La durée de chaque itinéraire entre chaque lieu y est indiquée en minutes, comme pour vaincre les réticences à ce mode de déplacement doux. Pas de rupture dans le cheminement et beaucoup de fluidité dans les trajets balisés. Cette invitation à la marche veut relier des espaces urbains et des équipements dispersés, à partir de la place de la mairie, mais aussi créer du lien social. La commune a fait de ce plan de déambulation un axe de communication dans tous les sens du terme. Il bénéficie à toutes les catégories de population ; il cherche à établir des relations " durables " entre la ville et ses habitants. Quitte à supprimer, pour l'aménager, bon nombre de places de stationnement.



Juliénas illustre bien l'intérêt d'un PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), comme outil de programmation adapté à une commune au relief chahuté. Sa célébrité lui vaut la visite de milliers de touristes dont certains connaissent des problèmes de mobilité. La municipalité a donc engagé cette étude qui dresse la liste des aménagements nécessaires, leur coût et leur programmation. Apprivoisée sous cet angle, l'accessibilité n'est plus un épouvantail, même si le coût des aménagements pour la voirie a été évalué à 200 000 €. L'architecte-paysagiste Éric-Pierre Ménard en a traduit agréablement les contraintes.



Comme beaucoup de villes moyennes, Villefranche-sur-Saône a engagé le chantier de l'accessibilité à partir de 2005 en s'attachant d'abord aux transports publics. Un bâtiment public sur deux est aux normes ; 30 % pour la voirie et les espaces publics (coût global estimé : 10 M€). La ville a choisi ses priorités. Les 25 kilomètres de voirie communale ont été auscultés pour la sécurisation des traversées piétonnes. Au centre-ville, trois espaces publics sont reliés par l'accessibilité : la mairie et son marché, la rue Nationale et la place des Arts dont l'embellissement intègre l'eau, la verdure et des matériaux de qualité. Une ligne de vie en forme de rainure intégrée dans le sol guide les malvoyants. La ville répond aussi, dans des délais très brefs, aux demandes des personnes handicapées qui souhaitent, par exemple, un stationnement adapté à proximité de leur domicile.

VISITE DE TERRAIN : ISÈRE

Du laboratoire grenoblois au projet pilote de La Rivière

Accessibilité, mobilité, citoyenneté ont valu depuis quarante ans à Grenoble de nombreuses distinctions.

La seconde visite guidée organisée par le CAUE valait donc le déplacement. Au retour, arrêt ensoleillé au pied du Vercors, à La Rivière, un modèle du genre et une ultime promenade à la découverte du mail piéton de Bourgoin-Jallieu. L'Isère reste pionnière en haute qualité d'usage.



Un mail piéton est un fil conducteur. À Bourgoin-Jallieu, il relie les points clés du centre-ville. Mi-desserte, mi-promenade, il privilégie un mode de déplacement doux et son revêtement va dans le sens d'une meilleure mobilité, jalonné de ginkgos biloba, symboles de la cité.

Dispersées dans la ville, les solutions mises en place pour garantir une mobilité maximale ont été concentrées au sein de la Maison départementale de l'autonomie de l'Isère. Un lieu qui par ses abords et ses aménagements internes se veut un modèle de la qualité d'usage : un jardin qui offre une palette végétale sensorielle, une borne audio d'accès, un plan multi-sensoriel, des portes automatiques, des salles équipées pour les malentendants...

L'accessibilité est affaire de volonté partagée, a expliqué Robert Alleyron-Biron, maire de La Rivière. La commune a cheminé pas à pas vers cet engagement. Elle voulait donner plus de vie à son cœur de village en n'excluant personne. Commerces, salles communales, séchoir à noix restauré, logements sociaux, gîtes communaux sont accessibles dans une commune accrochée à la montagne. Un projet pionnier qui a beaucoup séduit.

L'accessibilité pour une nouvelle qualité des espaces publics

Les pratiques de l'espace public évoluent. D'espace de desserte et de service traditionnel, en milieu urbain comme en milieu rural, avec ses équipements propres, l'espace public est ensuite devenu un vaste espace de stationnement et de sécurité automobile avec ses dimensions et ses signalisations. Aujourd'hui, même si les aspects précédents sont toujours présents, un renouveau s'opère.

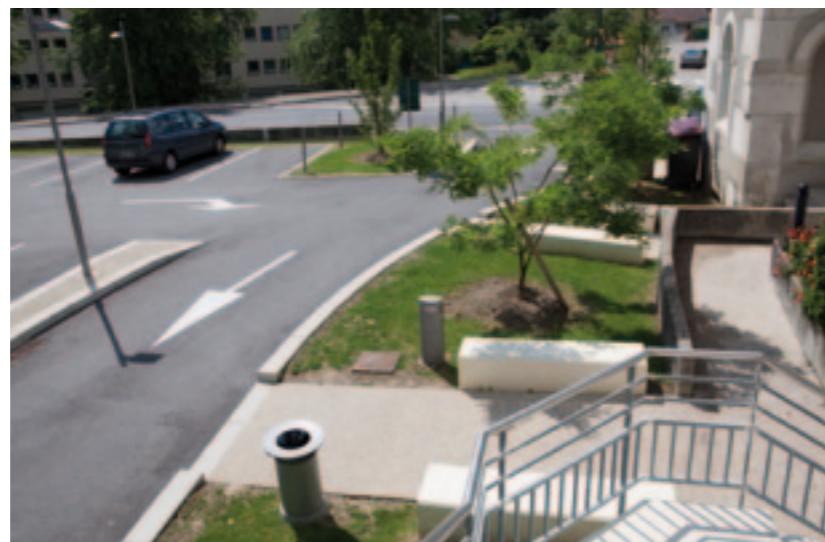
● Un espace public CONVIVIAL

Une aspiration sociale à séjourner ou à se mouvoir dans des espaces mieux adaptés aux usages des piétons apparaît. Les villes et villages se transforment selon ces nouvelles pratiques. Le public y fabrique de nouveaux codes de comportement, plus conviviaux, plus ludiques, où chacun revendique sa place, du simple promeneur au jeune skateboardeur, de la famille tout entière à la personne à mobilité réduite. Moins d'exclusion, de risque, de pression, plus de recherche de qualité de la vie, d'esthétique des lieux, de représentation collective.

Les espaces piétonniers, d'abord installés dans certaines rues commerçantes, deviennent de véritables places, esplanades, mairies, squares, promenades, cheminements à travers l'ensemble de la trame urbaine. Ils accueillent toutes sortes d'événements, manifestations solennelles ou festives, ou simples déambulations de loisir.



Les équipements publics de la moindre commune, diversifiés, sont plus ou moins regroupés ou nécessairement éloignés. L'espace qui les relie se doit d'être efficace, lisible, aisément parcourable. L'intégration de l'accessibilité dans les critères de conception renforce le besoin de renouvellement général.



● Un espace public UTILE

L'espace public est un lieu nécessaire. Il reçoit tout le monde, tous les modes de déplacements. Il est contraint par la somme, la fréquence, la diversité des usages ; il propose des équipements de plus en plus nombreux et spécifiques ; il accueille les « débordements » commerciaux et installations moins quotidiennes. Y effectuer un trajet s'envisage comme un choix où l'automobile peut ne pas être la plus efficace, même si les autres modes doivent être explorés, mesurés, pratiqués, pour s'y afficher comme alternatifs.

● Un espace public RÉFLÉCHI

Pour l'accessibilité des espaces publics, tous les acteurs sont mobilisés, ceux de l'administration, puisqu'il y a nécessité législative et réglementaire, ceux des collectivités, puisqu'elles sont en charge de mettre en place tous les dispositifs, mais aussi les bureaux d'études spécialisés et les concepteurs indépendants. Il est rare, ailleurs, que toutes ces compétences se conjuguent de manière aussi systématique et continue. Cela est évidemment facteur d'intégration professionnelle et, si tout va bien, de réussite des réalisations.

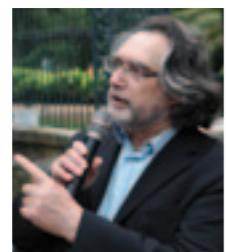


● Un espace public CONCERTÉ

Il existe une grande aspiration de la société civile à plus de participation aux démarches et aux projets publics. Les modes de concertation s'expérimentent avec plus ou moins de méthode et de succès. La mise en place de l'obligation d'accessibilité apporte la nécessité d'organisation de commissions appropriées qui rassemblent usagers, élus, représentants associatifs, etc. Voilà un lieu où parler, mais aussi où évaluer, projeter et préparer des réalisations concrètes.

« Le CAUE de l'Ain, impliqué depuis sa création dans la construction de l'espace public, voit dans l'exigence de son accessibilité à tous la possibilité d'en faire évoluer tous les facteurs de qualité. Les partenariats engagés étayeront son action d'accompagnement des communes. »

LE CRIDEV, PIONNIER DE L'ACCESSIBILITÉ



Régis Herbin,
directeur du CRIDEV

→ BRÈVE

Le CRIDEV (Centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie) est un bureau d'études associatif où usagers et professionnels unissent leurs compétences. Avec son fondateur, Régis Herbin, il a accompagné la ville de Grenoble et le Conseil général de l'Isère dans leur démarche très poussée vers l'accessibilité.



Les transports, moteur de la mobilité

Régis Herbin cite souvent en exemple le réseau des trams de Grenoble qu'il a fallu convaincre des bienfaits de l'accessibilité. Son exploitant a accueilli avec beaucoup de réserve la demande de plancher bas pour faciliter l'accès aux rames. À l'usage, il a observé que le fait d'abaisser le seuil d'entrée réduisait les incidents et donc améliorait la fluidité du trafic. Un facteur d'économie évalué à 10 % grâce au gain de temps obtenu. D'autres villes ont su tirer profit de cette expérience qui a permis aussi d'améliorer la conception des matériels.

© Pierre Paillard - SEMTAG



La Bastille est un haut lieu du tourisme grenoblois mais c'est aussi devenu un symbole : toute la ville doit être accessible. Les nacelles du téléphérique, la gare d'accès et les liaisons sur le site ont été aménagées pour une accessibilité maximale et très convaincante.

La haute qualité d'usage, un droit pour tous

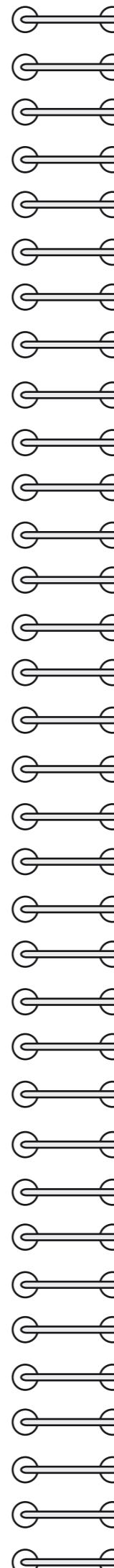
« Notre engagement est bien sûr très lié à la ville de Grenoble où le handicap est très présent, à la fois dans la vie quotidienne et dans les esprits. En 1975, une manifestation qui rassemblait 200 fauteuils a posé publiquement le problème de l'accessibilité. Grenoble a été une des premières villes à donner une vraie place à un adjoint handicapé, Jean Larivière.

Nous avons commencé par élargir la notion de handicap en allant au-delà des fauteuils, en l'ouvrant aux handicaps non visibles. Les handicapés moteurs sont autonomes, pas les handicapés mentaux qui ne formulent d'ailleurs pas de demande en matière d'accessibilité. Nous avons pris l'avis de tout le monde, pas du dernier qui a parlé. La démarche repose sur une vraie concertation.

Installer par exemple des rampes dans les escaliers réduit considérablement les chutes. Nous avons voulu aussi tirer profit de la compensation, c'est-à-dire des solutions que chacun trouve pour compenser son handicap. Toute solution doit apporter du confort et de la sécurité aux usagers. Nous sommes partis du principe que le handicap était la normalité et que plutôt que de se concentrer sur un standard, il valait mieux faire la somme des différences. Le handicap devient alors une vraie richesse et les solutions retenues profitent à tout le monde.

Très vite, deux notions se sont imposées à nous : la haute qualité de service (HQS), qui se concentre sur la personne, et la haute qualité d'usage, une exigence développée par le CRIDEV, qui répond à la question parfois angoissée des opérateurs : comment faire du mieux avec les moyens dont je dispose ? »

« Accéder à l'ensemble des services et des espaces de vie est un droit essentiel pour tous les citoyens quelles que soient leurs différences. »
(Charte du CRIDEV)



Cyril Goutte,
Chef d'unité
au service Habitat et
Construction
de la Direction départementale
des territoires

Cyril Goutte a participé au groupe de production qui a contribué à la rédaction, pour le volet « Cadre bâti », des décrets et arrêtés issus de la loi de 2005.
La réglementation « voirie » en a été grandement inspirée.
La DDT de l'Ain lui a ensuite confié des missions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des élus, des chambres consulaires, des professionnels, etc.

On est passé de rien à tout

« Lorsque l'obligation du PAVE est apparue, la plupart des élus n'étaient que peu informés et peu enclins à la réaliser. Ce n'est qu'à l'usage, et après quelques réalisations, qu'ils ont compris le réel intérêt pour leur collectivité de se doter d'un véritable outil de programmation. Ce document leur a permis de dresser un état des lieux des circulations piétonnes et de la manière du stationnement, et même parfois en exergue de réelles situations d'insécurité.

Le PAVE ouvre un prisme très large puisqu'il s'interroge sur tout ce qui réduit la mobilité. Il s'intéresse par exemple – sujet sensible – au stationnement et aux déplacements à proximité des écoles. Au-delà, il a pour but de préconiser des aménagements, d'en évaluer leur coût, et d'en prévoir leur programmation. Il fixe par ailleurs des modalités de révision qui permettent de parfaire le suivi des réalisations des travaux. L'importance et la complexité du PAVE ne sera pas la même selon la taille des communes qui peuvent, pour certaines, le réaliser en régie. Toujours est-il que la réalisation d'un PAVE reste une obligation à laquelle les communes ne peuvent se soustraire, sous peine de poursuites. Même si aucune échéance ne pèse sur elles pour réaliser les travaux, il est bon de rappeler que tout aménagement de voirie doit prendre en compte l'accessibilité. Nous y veillons, dans notre mission de contrôle, avec un souci d'aide et de conseil.

La loi de 2005 montre la volonté du législateur d'agir pour mais aussi avec. Elle porte en elle une véritable préoccupation humaine, la volonté de ne pas pénaliser un handicap par rapport à un autre, le souci de l'intérêt général. Elle n'a pas pris en compte toutes les demandes du milieu associatif – il a fallu légitimer dans l'urgence – mais elle a bouleversé les manières de réfléchir et d'agir. Nous sommes passés de rien (ou presque) à tout. Certes, cette loi est perfectible, et même s'il est très compliqué de la modifier, elle produit peu à peu ses effets. »

→ Une obligation

La loi pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" (février 2005) comporte un volet Voirie et Espaces publics. Elle oblige les communes et communautés de communes, à qui la compétence a été transférée, à se doter d'un PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) avant décembre 2009.

Les communes de plus de 5 000 habitants et les communautés d'agglomération ou de communes ayant compétence en matière de transport ou d'aménagement du territoire se doivent de mettre en place une commission dédiée à l'accessibilité. L'initiative d'engager cette concertation est laissée en revanche à la volonté des communes et aux présidents des communautés. La commission rend au conseil municipal ou communautaire un rapport annuel qui résume constats et propositions.

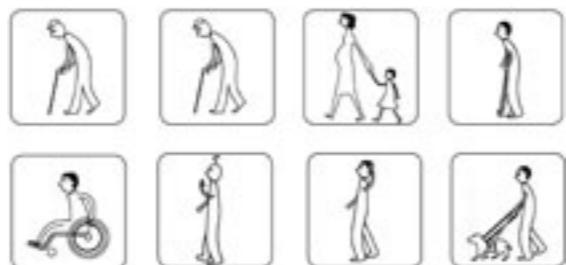


→ Appui-Conseil

Dans le cadre de l'Assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), les communes peuvent demander aux techniciens de la DDT un appui-conseil pour la rédaction du cahier des charges ou l'obtention de modèles de documents.

Cette plaquette éditée par la DDT de l'Ain a été diffusée auprès des communes et des communautés de communes, en complément des réunions d'information où la présentation du PAVE figurait à l'ordre du jour.

QUELS HANDICAPS ?



- **Moteur**
Troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité.
- **Auditif**
Surdité légère ou profonde, s'accompagnant ou non, d'une difficulté à oraliser.
- **Visuel**
Personnes malvoyantes ou aveugles.
- **Mental**
Difficulté à comprendre et limitation dans la rapidité des fonctions mentales. S'accompagne souvent d'un handicap moteur.
- **Psychique**
Dysfonctionnement de la personnalité dû à des troubles mentaux ou à une maladie psychique.
- **Maladies invalidantes**
Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, momentanées, permanentes ou évolutives.
- **Personnes à mobilité réduite**
Jeunes enfants, femmes enceintes, personnes avec une poussette, ou des béquilles ou chargées de bagages, familles nombreuses, étrangers ne parlant pas la langue locale, personnes âgées...

Une déficience chez plus de 40 % des personnes

Parmi la population vivant à domicile, 42 % des personnes* déclarent rencontrer des difficultés physiques, sensorielles (11 %), intellectuelles ou mentales (7 %) dans la vie quotidienne. Outre leur nature très diverse, ces déficiences sont très hétérogènes sur le plan de la gravité (les déficiences motrices peuvent par exemple aller de l'arthrose à la tétraplégie) et de l'origine : 12 % des déficiences déclarées sont attribuées à des accidents, 10 % à des causes précoces, 26 % au vieillissement... La proportion de personnes touchées croît avec l'âge. Selon l'Insee**, 50 % des personnes de 75-84 ans sont en situation de handicap, 70 % des 85 ans et plus.

*Source : DREES

**Enquête Handicap-Santé 2008



DES ESPACES PUBLICS ACCESSIBLES À TOUS

Bellegarde-sur-Valserine

FICHE SIGNALÉTIQUE

Les Berges du Rhône

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Bellegarde-sur-Valserine.

Maîtrise d'œuvre : Atelier

Fontaine (Annecy 74) /

Entreprise : MT Paysage (01).

Date : 2012 (phase 1 : printemps /

Phase 2 : automne).

Coût : 1 800 000 €.

Élaboration d'un PAVE : non.

Commission accessibilité :

trois à quatre réunions par an ;

un service référent Handicap

a été créé, piloté par un agent

communal en fauteuil roulant.

Budget accessibilité (dont TAD)
Access : Transport à la demande
Accessibilité : 100 000 € / an.

La municipalité de Bellegarde-sur-Valserine a intégré l'accessibilité dans sa politique d'aménagements urbains et nourrit un projet ambitieux et qualitatif de redécouverte du Rhône. Un abri spécifique pour les personnes à mobilité réduite a été installé sur un parking à proximité de commerces et de services.

→Un parc pour reconquérir le fleuve

“ Nous sommes en train de changer l'image de Bellegarde. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, nous souhaitons que la ville soit entièrement accessible. En matière de transports, le « Tad access » est un atout pour la ville. Pour un abonnement modique de 5 € par mois, il permet d'éviter l'isolement des personnes handicapées. ”

Jean-Pierre Fillion,
1^{er} adjoint, délégué au Pôle citoyen
pour la politique de la ville, des transports et du logement



Malgré de fortes contraintes topographiques, un nouveau parc urbain est rendu accessible à tous par un cheminement avec des pentes inférieures à 5 % et des bandes d'éveil au regard des escaliers. Il permet de mettre en valeur la confluence du Rhône et de la Valserine. Il offre plusieurs équipements de loisirs, tels qu'un théâtre de verdure, des aires de jeux et un terrain de sport. L'axe majeur de la commune est en cours d'aménagement afin de relier les berges du

Rhône au nouveau centre culturel (ancienne gare). La rue Bertola étant fortement en pente, l'accessibilité a été pensée notamment par un élargissement de la voirie, l'accès aux commerces avec des terrasses et le réaménagement de la place Carnot. Les travaux débuteront en 2013. L'aménagement récent du pôle de la gare répond également aux normes sur l'accessibilité et la réhabilitation du quartier Beau-séjour présente la même ambition en matière d'accessibilité.

→La mise en accessibilité de toute la ville se poursuit.





Belley

FICHE SIGNALÉTIQUE

Forêt de Rothonne

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Belley.
Maîtrise d'œuvre : ONF Agence Ain-Loire-Rhône (Bourg-en-Bresse 01)
Date : 2012 - Coût : 290 000 € TTC.
Élaboration d'un PAVE : (en cours) avec le PACT de l'Ain.
Commission accessibilité : créée en 2008, elle regroupe des élus, des agents des services municipaux, des usagers et des personnes à mobilité réduite ; elle se réunit 3 fois par an pour présenter les projets et proposer les axes de travail.
Budget accessibilité : 50 000 €

pour les bâtiments et la voirie en 2012.

La Ville de Belley se démarque par une politique volontariste en matière d'accessibilité et présente une vision d'ensemble cohérente de la problématique. Pour constituer un maillage au sein de la ville, la municipalité prévoit un déplacement en mode doux permettant de relier le centre-ville à la forêt de Rothonne. La mise à jour assistée par un logiciel permet de connaître en temps réel l'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

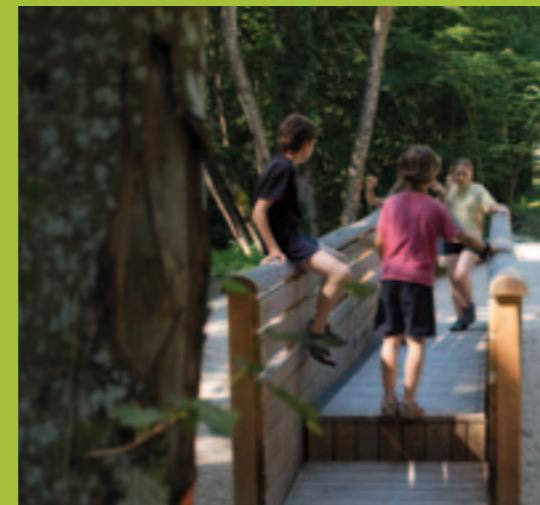


→Un parcours en espace naturel

“Dans le cadre du PAVE, le diagnostic de l'ensemble du bâti municipal donne une bonne vision globale des travaux à réaliser pour l'accessibilité. Ce document est un outil d'aide à la décision et à la programmation pluriannuelle des travaux. À l'automne 2012, nous disposerons aussi d'un diagnostic sur l'accessibilité des espaces publics. L'important également, c'est que nous avons pu bénéficier, avec le bureau d'études, d'une journée de sensibilisation aux règles d'accessibilité pour tous les agents techniques de la ville. Pour faire les choses comme il faut dès maintenant. **”**

Nicolas Vial,

responsable accessibilité voirie et bâtiment



La forêt de Rothonne est le premier espace naturel forestier de l'Ain accessible à tous, faisant ainsi référence dans le département. Elle offre deux parcours accessibles. Le premier, inauguré en 2010 dans l'arboretum, est composé de sculptures sonores en bois, de postes d'observation et d'interprétation. Le second, à vocation ludique et sportive, est composé de sept agrès et agrémenté

“L'accessibilité des espaces publics, ce sont des espaces de qualité et partageables par tous. Par exemple, nous avons refait une rue et un trottoir pour obtenir la largeur prévue pour les poussettes. Il peut y avoir des obstacles, comme les panneaux au milieu d'un trottoir, qui gênent la circulation des personnes malvoyantes, ou les contre-marches d'un escalier extérieur. **”**

Jean-Claude Pelletier,
adjoint au maire chargé des travaux, voiries, transports et bâtiments



→La commune souhaite obtenir le label Tourisme et Handicap pour la forêt de Rothonne.



Gex

FICHE SIGNALÉTIQUE

Place de l'Appétit

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Gex -
Maîtrise d'œuvre : ALEP Architectes (Lyon 69).

Date : 2012 - Coût : 750 000 € TTC.
Bureau d'étude PAVE : CLIC' (Fillings 74).

Commission accessibilité : non.
À créer au sein de la commune ou de la Communauté de communes.
Budget accessibilité : pas de budget spécifique (intégré dans les programmes neufs).

Montant des travaux réalisés en 2010 : Centre culturel 600 000 € TTC ; Route de Lyon 2 100 000 € TTC.

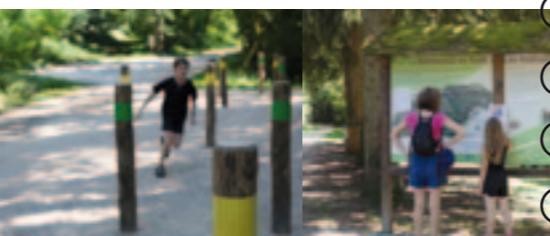
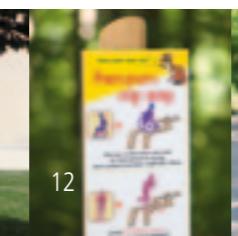
Fortement contrainte du point de vue de sa topographie, la Ville de Gex s'efforce de réaliser des aménagements qualitatifs, en utilisant des matériaux nobles notamment. Des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite et des rampes ont été créés, malgré une pente supérieure à 5 %.



→Une place en plein cœur de la ville

Le projet de la place de l'Appétit a été conduit par un cabinet d'architectes, spécialistes dans la valorisation du patrimoine architectural. Il porte sur le réaménagement de la voirie existante pour créer un espace public qualitatif en accroche avec le bâti remarquable existant. Le dénivelé naturel entre le point haut et le point bas de la place est géré avec l'aménagement de deux terrasses desservies par des emmarchements et des gradins. La place s'inscrit par ailleurs dans un périmètre de projet plus large, classé en zone 30, ayant entraîné l'aménagement de la fontaine des Quatre Gouttelettes et celui du parvis de l'Hôtel de ville qui sera réalisé en 2013. Les abords du centre culturel de Gex accueillant la bibliothèque et un centre de musique ont également fait l'objet d'un aménagement qualitatif. Enfin, l'entrée de la ville, route de Lyon, a été agencée avec des circulations en modes doux et des plantations. La voirie et ses traversées ont ainsi été rendues plus confortables et attrayantes.

→Le réaménagement de la voirie existante place de l'Appétit arrive à son terme.





Miribel

FICHE SIGNALÉTIQUE

Percée verte

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Miribel.
Maîtrise d'œuvre : Artelia (Lyon 69).
Date : 2011.
Coût : 600 000 € TTC.
Élaboration d'un PAVE : Réalisé en interne en 2010.
Commission accessibilité : créée en 2007 et présidée par Jacques Berthou, sénateur-maire, elle regroupe deux conseillers municipaux, deux agents du service

technique municipal, et sept responsables d'association. Elle se réunit deux fois par an désormais.

Budget accessibilité : inclus dans le coût des travaux de la commune.

La commune se montre volontaire pour créer des aménagements confortables accessibles à tous. À noter la section handisport créée par le tennis-club de Miribel (MTC).



Oyonnax

FICHE SIGNALÉTIQUE

Parvis rue Anatole France

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Oyonnax.
Maîtrise d'œuvre : Caillaud Ingénierie (Bourg-en-Bresse 01).
Date : 2012.

Coût : 200 000 € TTC.

Bureau d'étude PAVE :

NP Conseil (69).

Commission accessibilité : elle regroupe des élus, des agents des services techniques municipaux, des usagers et des personnes à mobilité réduite. Elle se réunit régulièrement.

Budget accessibilité (dont TAD Access) : 50 000 €/an + opérations nouvelles auxquelles sont intégrées les préconisations du PAVE.

La municipalité d'Oyonnax montre une attention particulière pour les publics en difficulté et s'est engagée dans la finalisation du PAVE avec ses services. La majorité des ERP est accessible. Des actions de sensibilisation sur l'accessibilité des commerces ont été conduites.

→ De la ville aux équipements sportifs

“L'accessibilité, c'est celle à tous les espaces publics pour les personnes en manque d'autonomie et à mobilité réduite : la personne âgée, la femme enceinte, les parents avec enfants y compris en poussette... L'accessibilité touche aussi les transports pour se rendre dans les bâtiments publics. C'est une vision de la ville et de la société qui met l'homme au centre pour sa plus grande dignité. **”**

Colette Champion,
adjointe à la solidarité,
chargée de la commission accessibilité



La Percée verte est un cheminement piétonnier et cycliste ambitieux, qui relie le parc des sports de La Chanal et la Poste, à proximité du centre-ville de Miribel. Cet aménagement a pu être mené grâce à l'acquisition foncière de terrains. Des plantations et du mobilier contemporain agrémentent l'ensemble. Autre aménagement accessible : la requalification de la

place Grobon. La commune a réalisé un plateau piétonnier afin de mettre en valeur le patrimoine existant (fontaine) et de donner un caractère plus urbain à cette place traversée par la Grande Rue. Les élus affichent une réelle volonté en termes de mise en accessibilité de la commune et de cohérence dans le développement de la démarche.

“Il existe deux ressorts à l'action municipale : l'obligation légale pour l'accessibilité des ERP et la sensibilité particulière des élus pour les publics en difficulté. Nous n'avons pas attendu le PAVE pour traiter la question. Nos objectifs sont de faire en sorte que nos services acquièrent des réflexes, en concertation avec les usagers, et de connaître les dysfonctionnements sur le territoire pour prévoir une programmation dédiée. **”**

Michel Perraud,
maire d'Oyonnax



→ l'accessibilité des ERP est appelée à se développer.



→ Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est en cours de finalisation.





Péronnas

FICHE SIGNALÉTIQUE

Route de Lyon (entrée sud)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Péronnas et Bourg-en-Bresse Agglomération. Maîtrise d'œuvre : SJA Ingénierie, Groupe Cosinus (Ambérieu-en-Bugey 01). Date : 2011. Coût : 950 000 € TTC. Élaboration d'un PAVE : réalisé en interne en 2010. Commission accessibilité : créée en 2008, elle regroupe des conseillers municipaux avec une représentation de personnes

à mobilité réduite. Deux réunions par an. Budget accessibilité : voirie et espaces publics : 50 000 € (hors opérations globales).

La commune est très investie dans la démarche par sa commission accessibilité. Elle a réaménagé son artère principale en lien avec la communauté d'agglomération, garantissant une continuité de traitement. Les quais de bus ont été rehaussés et équipés d'une bande podotactile.



→ Requalification de l'entrée de ville

“Avec la loi du 11 février 2005, la réflexion relative à l'accessibilité s'est posée avec acuité et a révélé que les efforts d'aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite et tous types de handicap s'inscrivent dans l'intérêt général (...), de nature à faciliter l'autonomie de déplacement de l'ensemble de la population, à permettre une vie ordinaire, à la convenance de chacun.”

Jean-Paul Denuelle,
adjoint au maire chargé de la sécurité,
des déplacements et de l'accessibilité



→ Un lien entre les équipements de la commune

“L'essentiel, c'est que chacun, qu'il soit porteur d'un handicap ou non, puisse avoir les mêmes accès et les mêmes possibilités d'accès pour faire ses démarches ou ses courses. C'est ce que nous avons vu quand on a voulu refaire nos bâtiments. Mais dans nos petits villages, il est parfois impossible de réaliser des trottoirs. La rampe d'accès à la salle polyvalente a été refaite. L'église est accessible et nous allons continuer avec le cimetière. Nous allons étudier les besoins au fur et à mesure.”

Nicole Sallet,
maire



La commune est structurée autour de la route de Lyon (RD). Cette dernière a été requalifiée afin de redonner une qualité urbaine à l'entrée de ville sud de l'agglomération. Un déplacement en mode doux a été mis en place permettant un cheminement agréable pour les piétons et les vélos. Ce cheminement a été agrémenté de plantations,

avec un travail important de sécurisation des traversées piétonnes. L'installation de feux à répétiteurs sonores apporte également un réel confort d'usage. Par ailleurs, les ERP répondent aux règles d'accessibilité : hôtel de ville, auditorium...



Reyssouze n'a pas de contrainte majeure sur le plan de sa topographie. La voirie, bien que sans trottoir, est roulante et accessible à tous. La mairie a été rénovée, notamment en vue de sa mise en accessibilité. L'aménagement a permis à la commune de débloquer des fonds et de développer un projet plus ambitieux. Une

aile supplémentaire a ainsi été construite pour agrandir l'école. Trois logements et un parking adjacent ont été également créés. Enfin, cette opération a permis de réaménager le parvis de la mairie en y incorporant le monument aux morts. L'ensemble est accessible à tous.

→ La mise en accessibilité va se poursuivre dans le cadre du PAVE.



→ D'autres espaces publics seront rendus accessibles.

La commission communale d'accessibilité, clé de voûte et clé d'accès

En mars 2006, la ville de Bourg-en-Bresse signait la charte Ville et Handicap en présence de trente-cinq partenaires associatifs, institutionnels et professionnels.

Cet engagement n'était pas un point de départ mais bien une étape dans un processus engagé 15 ans auparavant.



À Bourg-en-Bresse, l'esprit a devancé la loi de 2005. Il l'a même depuis largement dépassée, malgré les changements d'équipes. Les municipalités successives ont souvent compté un élu en situation de handicap, placé en responsabilité pour faire valoir cette différence. Aujourd'hui, au sein du service social, une chargée d'insertion des personnes handicapées est dédiée entièrement à l'accessibilité. Un impératif vu l'ampleur des missions à suivre. Une preuve que si la responsabilité est portée par les élus, elle est aussi partagée par tous les services en contact avec le public.

Depuis vingt ans, la concertation a été la clé de voûte de cette démarche. Une commission extra-municipale a ouvert la voie en proposant des clés d'accès à la ville aux handicapés moteurs. Élus, associations, professionnels, commerçants découvraient avec elle les obstacles à la mobilité et les exigences de l'accessibilité. Elle a peu à peu élargi l'horizon de sa réflexion à d'autres handicaps et d'autres exigences que la voirie ou le transport.

On ne parle plus de personnes handicapées mais bien d'usagers. Le signe que les devoirs dus à quelques-uns sont devenus un droit pour tous.

En 2008, l'application de la loi vient confirmer ces bonnes pratiques de concertation, de proposition, de visites sur le terrain et de vérification. La commission devient communale, s'occupe explicitement d'accessibilité, reste une instance de concertation, parfois même de protestation, tout en étant invitée à aller au-delà : tous les aménagements dans le cadre bâti, la voirie ou l'espace public, les transports ou les déplacements lui sont soumis pour avis. Y compris lorsqu'on rénove tout un quartier.

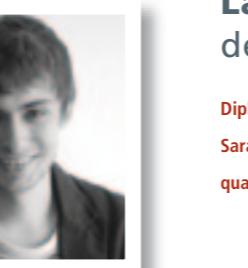
Les rapports annuels que présente la commission au conseil municipal, les évaluations et les projets qu'elle établit montrent combien les mentalités ont évolué. On n'y parle plus de personnes handicapées mais bien d'usagers. Le signe que les devoirs dus à quelques-uns sont devenus un droit pour tous.



→Deux commissions, une même démarche

La communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse dispose elle aussi d'une commission et d'un référent accessibilité. Cette compétence communautaire, liée aux transports urbains et aux déplacements, s'exerce au profit des 15 communes de l'agglomération, dans l'élaboration des PAVE ou le logement social, par exemple. Commission communale et commission communautaire ne s'ignorent pas : elles opèrent en étroite liaison, partagent souvent les mêmes membres et les mêmes dossiers, comme pour la rénovation urbaine du quartier de la Reyssouze. Les services de BBA ont appris à intégrer la mobilité et l'accessibilité dans tous les projets. Le plus emblématique concerne les transports urbains : 23 des 35 bus sont aménagés ; 68 points d'arrêt ont été mis aux normes ; un service, «Viva'Tel», est proposé aux personnes à mobilité réduite.

→Trois questions à Sylvain Delboy, ingénieur-paysagiste



Sylvain Delboy,
ingénieur-paysagiste

La qualité des espaces publics dépend de leur capacité à accueillir et rassembler

Diplômé de l'ENSPN de Blois, Sylvain Delboy anime l'atelier de paysage Sensomoto depuis 2010 avec Sarah Kassler. Son analyse des aménagements réalisés dans l'Ain, le Rhône et l'Isère, montre que la qualité d'usage des espaces publics est aujourd'hui un objectif majeur pour la vie des cités.

Quel est le sens de votre démarche en tant qu'ingénieur paysagiste ?

Nous cherchons à connecter les citoyens avec leurs paysages. Il s'agit pour nous d'appréhender pour chaque projet le contexte environnemental et social. Cette démarche collective nous permet de mettre en place des actions de sensibilisation, de participation créative et d'expérimenter de nouvelles possibilités dans l'espace public. Nous intervenons à différentes échelles : des problématiques du grand territoire à celles de l'espace public et du jardin. En 2011 et 2012, pour le CAUE et avec l'APF de l'Ain, nous avons préparé plusieurs journées de visite de réalisations accessibles à tous, afin de mettre en valeur des démarches cohérentes et réussies.

Vous nourrissez un intérêt particulier pour l'accessibilité des espaces publics...

Oui. Je suis convaincu que la qualité des espaces publics dépend essentiellement de leur capacité à accueillir et à rassembler tous les individus à travers des usages collectifs et variés. J'étudie depuis plusieurs années les besoins des différents usagers, principalement ceux en situation de handicap, afin de garantir des conditions optimales d'usage. La diversité des besoins rencontrés se révèle être une opportunité pour stimuler la création, l'ingéniosité et avoir une vision d'ensemble. Cette démarche globale s'oppose aux décisions précipitées qui entraînent des réponses bricolées et des situations incohérentes.

Vous venez également d'analyser les initiatives de huit communes dans l'Ain. Que constatez-vous et quel est votre ressenti des contacts locaux ?

Je remarque une attention des communes à leur cadre de vie. Elles sont néanmoins à des stades différents de réflexion sur le sujet et élaborent des méthodologies variées. D'une manière générale, les aménagements sont qualitatifs lorsque trois principales conditions sont réunies : une large concertation entre les différents acteurs, une approche globale et programmatique des espaces publics de la commune, grâce notamment à l'établissement d'un PAVE ; un suivi des aménagements pour garantir une qualité d'usage dans le temps. Je crois que l'enjeu de la fabrication d'une ville citoyenne est bien compris. Une fois que les besoins des usagers le sont aussi, on observe des élus et techniciens très motivés. Ils sont stimulés pour aller plus loin et développer la réflexion, quelle que soit l'échelle de la commune. Il en résulte des aménagements uniques, inventifs et intégrés à leurs paysages.



Grenoble - Concepteurs : Gauthier-Conquet, architectes et paysagistes, Lyon (69).

→Un poumon vert

“ Je travaille avec la commune de Bellegarde depuis quelques années. Nous avons constaté qu'elle tournait le dos à son fleuve. Grâce à sa force motrice différentes industries s'étaient développées, comme le rappellent les vestiges de la Papeterie et les piliers de la Télémécanique. Les berges du Rhône étaient à l'abandon, avec de gros problèmes d'accessibilité. Le lieu n'était pas bien fréquenté, il inspirait plutôt de la crainte aux habitants qui renonçaient à s'y promener. L'objectif du projet d'aménagement a été de donner envie aux Bellegardiens de s'approprier les berges du Rhône, en offrant un espace de détente et d'animation.

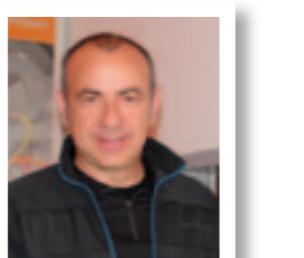
Notre atelier est un bureau d'architectes-paysagistes de 10 personnes. Nous nous occupons d'infrastructures hors bâti, à 80 % pour les collectivités publiques et 20 % pour les promoteurs. Nous intervenons des phases d'étude et de faisabilité jusqu'au suivi de chantier en zone urbaine ou rurale. À Bellegarde, nous avons réalisé un cheminement en mode doux pour toute personne à mobilité réduite, pas seulement handicapée, bien que ce soit compliqué avec la topographie des lieux. Ensuite, nous avons essayé de ponctuer la promenade d'équipements utilisables tout au long de l'année, par exemple l'amphithéâtre au bord de l'eau. Un travail végétal a également été réalisé et va se mettre en place avec les saisons.”



Olivier Fontaine,
architecte-paysagiste,
directeur de l'Atelier Fontaine
(Haute-Savoie)

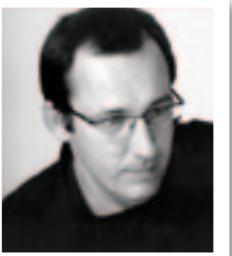
→Cap sur le label Handibat®

“ Depuis de nombreuses années, la Capeb mène auprès des artisans une action soutenue de sensibilisation à l'accessibilité et au maintien à domicile, au-delà des obligations réglementaires. En 2009, nous avons mis en place le label Handibat®. C'est une marque collective, ouverte à tout professionnel qui s'engage à respecter sa charte. Le label s'obtient après une formation de quatre à cinq modules sur huit au total, selon les professions. Au préalable, il y a un tronc commun sur les fondamentaux de l'accessibilité et de l'adaptabilité pour tous. Nous voyons dans cette démarche une déontologie. Elle apporte aux professionnels une approche spécifique des clients et des chantiers. L'idée, c'est qu'elle devienne un réflexe. C'est aussi une démarche partenariale. Une fois par trimestre, une commission départementale réunit des partenaires locaux pour émettre un avis sur les candidatures des professionnels à la marque. L'objectif est de labelliser 60 artisans par an, sur les 1 000 professionnels que nous fédérons dans l'Ain. J'ai participé à la visite organisée par le CAUE de l'Ain à Villefranche-sur-Saône. L'accessibilité intéresse les professionnels du bâtiment, des travaux publics et du paysage. Ce n'est plus une contrainte. L'artisan peut se faire plaisir et jouer un rôle de conseil plus important, car nous sommes tous appelés à vivre une situation de mobilité réduite un jour.”



Eric Jeannet,
artisan référent du label
Handibat®, administrateur de
la Capeb et du CAUE de l'Ain

→Fédérateur urbain

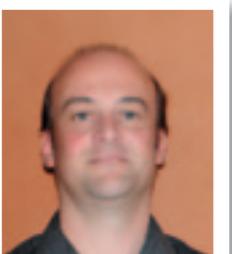


David Humbert,
architecte-urbaniste, directeur
de l'agence Passagers des villes
(Rhône)

“ Nous avons une belle expertise sur les questions d'aménagement des espaces publics. L'accessibilité s'intègre de façon naturelle dès le départ du projet. Notre spécificité est de faire en sorte que les espaces publics soient porteurs d'usage ; c'est-à-dire qu'au-delà de leur aspect esthétique, les habitants puissent s'en saisir, qu'il y ait des animations. Nous essayons d'être des générateurs d'urbanité. ”

Nous avons commencé à travailler avec la commune de Feyzin en 2002, en réalisant un plan stratégique pour l'ensemble du quartier Carré Brûlé. En 2003, notre agence, avec BEPUR bureau d'études, a remporté les deux marchés d'espaces publics : le parc de la Mairie et le jardin de la Ferme ; la rue de la Mairie, le parking visiteurs, la place Carré Brûlé et le cheminement piéton. La ville de Feyzin est atypique : elle rassemble deux hameaux avec une partie haute et une partie basse. La mairie a été implantée entre les deux, au cœur d'un tissu pavillonnaire, avec ses annexes, une école, l'église et le cimetière. L'accessibilité du quartier était devenue difficile. Tout l'enjeu du projet a consisté à trouver comment faire le lien entre les espaces. Aujourd'hui, leur appropriation aussi bien par le personnel municipal que par les habitants de la ville est un des éléments de la réussite de ce projet. ”

→Suivez nos guides !

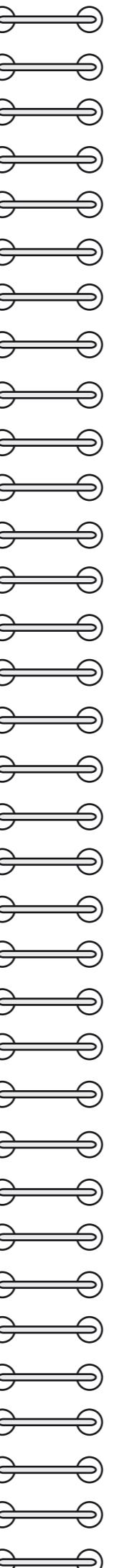


Jean-Marc Levot,
responsable technique et
environnement à la Fédération
du bâtiment et des travaux
publics de l'Ain

“ L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite concerne toutes les entreprises du bâtiment et des travaux publics que nous regroupons, du gros œuvre au second œuvre. C'est une obligation réglementaire pour les maîtres d'ouvrage et un enjeu économique pour les entreprises, qui commencent à en prendre conscience. Je les conseille et les renseigne sur les questions techniques, environnementales et de développement durable. ”

Sur l'accessibilité, je m'attache à deux aspects : la réponse des entreprises à la demande d'un maître d'ouvrage ; elles doivent se conformer aux exigences réglementaires. Et la réponse liée à une évolution de la société : l'adaptation des logements pour les personnes âgées.

Nous avons lancé le thème de l'accessibilité en 2011 avec une première formation. En octobre 2012, nous allons en dispenser une nouvelle avec le Pacte de l'Ain auprès d'une dizaine d'entreprises. Nous relayons aussi, auprès de nos 300 adhérents et des maîtres d'ouvrage, les outils que développe la Fédération française du bâtiment, comme le mémento du maire pour l'accessibilité. Nous réalisons des guides pour des corps de métiers en particulier, comme la métallerie (rampes d'accès, escaliers...). Sur la problématique des couleurs et des contrastes, nous recommandons le Guide des bonnes pratiques de mise en couleur pour les déplacements habituels (cheminements intérieurs et extérieurs des ERP). ”



Anaïs Dingli,
chargée de mission à Cap3B

→Tourisme et loisirs s'adaptent

“ J'ai pour mission de trouver les porteurs de projet touristique qui souhaitent rendre leur site accessible et bénéficier d'une aide à cette fin, dans le cadre du Contrat de territoire de tourisme et de loisirs adaptés (CTTLA) de la Région Rhône-Alpes. Je vais également organiser des sessions de formation sur l'accueil du public en situation de handicap à la demande des acteurs touristiques. ”

L'aménagement de la Plaine tonique s'inscrit dans l'étude stratégique globale de tourisme et de loisirs de la Communauté de communes de Montrevet-en-Bresse. Le tour du grand lac existe en partie sur chemins herbeux, en partie sur chemins empierrés peu praticables, précise Christophe Feillens, directeur de la base de plein air. Ce tronçon de 6,5 km a été divisé, au cours de l'étude du CAUE, en quatre parcours. Le projet d'aménagement sur trois ans, d'un montant de 810 000 €, consiste à les dimensionner et les stabiliser pour les rendre accessibles à tous les visiteurs, en particulier les personnes à mobilité réduite. Une première tranche de 2,5 km a été réalisée en 2012. D'autres aménagements sont prévus : des aires de stationnement, des points de découverte du milieu naturel, une passerelle pour franchir un déversoir, la consolidation et renaturation des rives, et une bande de guidage pour les personnes malvoyantes.

→L'APF milite pour l'accessibilité



Jean-Marc Maldini,
représentant départemental
de l'APF, chargé de mission
accessibilité

“ Nous constatons une évolution favorable de l'accessibilité dans les communes grâce à la loi de 2005, mais des travaux de voirie sont parfois réalisés sans tenir compte des normes d'accessibilité. Par exemple, un "bateau" dans un trottoir ne doit pas dépasser deux centimètres. Il nous faut déjà envisager la suite : y aura-t-il un suivi des initiatives communales après l'échéance de 2015 ? ”

La question de l'accessibilité fait partie des missions fondamentales de l'Association des paralysés de France, fondée en 1933. En 2009, un bureau Accessibilité a été créé au sein de la délégation de l'Ain. Nous regroupons 206 adhérents, sur 26 000 en France, et 40 bénévoles pour nous soutenir dans nos missions. Le bureau compte 14 référents Accessibilité qui se réunissent une fois par mois à Bourg. Ils ont pour mission de recueillir les PAVE et d'effectuer visuellement un diagnostic dans les 419 communes ou dans les communautés de communes. Ils traitent également, au cas par cas, des questions d'accessibilité en matière de voirie, d'espaces extérieurs, de transports, de logement et de sites touristiques. Nous siégeons dans la commission accessibilité des communes lorsque nous y sommes conviés. Je représente l'APF auprès de Cap3B (CTTLA) ou de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), par exemple. Depuis juin 2012, je fais partie de la commission régionale d'attribution du label Tourisme et Handicap. ”

→La forêt de Seillon s'ouvre à tous



Fabrice Coq,
ingénieur ONF
de l'agence Ain-Loire-Rhône

“ L'Office national des forêts (ONF) gère les forêts de l'État et des communes. Nous sommes les maîtres d'ouvrage des investissements réalisés dans ces forêts, comme celle de Seillon. Le montant des aménagements s'élève à 300 000 € sur trois ans. Ils devraient débuter à l'automne 2012.

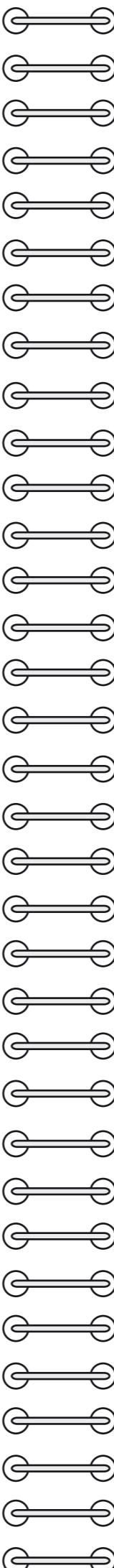
Le projet de mise en accessibilité de la forêt domaniale de Seillon est le deuxième grand aménagement forestier, après celui de la forêt de Rhotonne sur la commune de Belley. Il s'agit de créer une aire de stationnement adaptée et d'améliorer le revêtement du parcours de santé de 1,6 km pour permettre à toute personne de le pratiquer. Les cheminement d'accès au parcours seront également consolidés. Le terrain naturel sera compacté avec un liant hydraulique, pour être utilisé en fauteuil roulant. Le projet inclut des toilettes sèches accessibles aux personnes handicapées, la refonte de l'aire de jeux pour la rendre en partie accessible, et du mobilier adapté. Nous recherchons à créer des dispositifs pour tout public, pour que chacun y trouve son compte, y compris les enfants. Dix nouveaux agrès compléteront ainsi l'offre de loisirs du site. ”

→Le Conseil général donne l'exemple



Jacques Rabut,
vice-président du Conseil
général de l'Ain,
conseiller général d'Hauteville

Au Conseil général de l'Ain, l'accessibilité est une donnée transversale que Jacques Rabut illustre par des exemples, en précisant qu'ils ne relèvent pas tous de sa compétence de vice-président en charge de l'action sociale. Le premier qui lui vient à l'esprit concerne le collège et l'école de la commune d'Hauteville : les deux établissements sont proches, leurs abords ont donc été réaménagés et sécurisés en même temps grâce à un financement partagé entre commune et Département. L'occasion de rappeler la règle : le Conseil général peut contribuer aux travaux d'amélioration des espaces publics (comme au nouveau pôle multimodal en gare de Bourg), mais oppose un refus catégorique aux demandes d'aides pour la mise en conformité du bâti. Toutes constructions, tous aménagements entrepris par le Conseil général sont aux normes, à l'image des ascenseurs dotés de dispositifs pour les malvoyants et les malentendants. Autre exemple, plus que symbolique, qui renvoie à la démarche engagée pour l'accessibilité du réseau des transports collectifs : certains cars de la régie départementale sont équipés de plateaux d'accès (« Je crois d'ailleurs que le CAUE en a fait bon usage pour ses visites de terrain. ») Un équipement touristique peut-il être par nature accessible ? Pour Jacques Rabut, la réponse ne fait aucun doute quand on emprunte la ViaRhôna aménagée et sécurisée le long du Rhône. Un bel exemple d'espace partagé entre valides et personnes à mobilité réduite.



- **Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.**

- **Loi n° 91-663 du 13 juillet 1991**

Art. 2 : « La voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique doit être aménagée pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées selon des prescriptions techniques fixées par décret conformément aux articles L.131-2 et L.141-7 du code de la voirie routière. »

- **Décret n° 99-756 et arrêté du 31 août 1999, complété par la circulaire du 23 juin 2000.**

Art. 1^{er} : « Les aménagements destinés à assurer l'accessibilité aux personnes handicapées des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique doivent satisfaire aux caractéristiques techniques suivantes : 1^{er} Cheminements (...) 2^e Trottoirs (...) 3^e Stationnement (...) 4^e Feux de signalisation (...) 5^e Poste d'appel d'urgence (...) 6^e Emplacement d'arrêt d'un véhicule de transports collectif (...) »

- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005**

Art. 45 : « La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. (...) Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. »

- **Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics**

- **Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics**

- **Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret no 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.**

La sous-commission départementale d'accessibilité

Dans l'Ain, une sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) se réunit deux fois par mois pour examiner les demandes d'autorisation de travaux dans les établissements recevant du public (ERP), ainsi que les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité dans les bâtiments d'habitation, sur la voirie et sur les aménagements d'espaces publics.

Direction départementale des territoires (DDT)

Tél. 04 74 50 67 67

Quelques documents émanant des partenaires et sites utiles

- **GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE MISE EN COULEUR :**
ACCESSIBILITÉ. FFB ; UNEA ; Association Valentin Haüy ; UNTEC.- Paris : FFB, 2009, 15 p.
Disponible : www.untec.com ; Rubrique « Éditions » sous-rubrique « Guides techniques »
- **LOI HANDICAP. ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES : QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LES COLLECTIVITÉS ?**
Direction Départementale de l'Équipement de l'Ain.- SL : DDE - Bureau Accessibilité, 05/2008, 4 p.
- **MÉMENTO (LE) DU MAIRE POUR L'ACCESSIBILITÉ : PETITES ET MOYENNES COMMUNES.** Conseil national handicap ; Ordre des architectes ; AMF ; FFB.- SL : Laubywane, 09/2011, 28 p.
« À partir d'un scénario de la vie courante, ce mémento met en scène les principaux lieux d'une commune et les principes essentiels de mise en accessibilité ».
Disponible : www.ffbatiment.fr/Files/pub/Fede.../Memento_accessibilite.pdf
- **RAPPORT ANNUEL « VILLE ET HANDICAPS ». ACTIONS ET SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : BILAN 2011 ET PERSPECTIVES.** Ville de Bourg-en-Bresse. - SL : SN, SD, 30 p.
Ce rapport annuel de la commission accessibilité de la ville de Bourg-en Bresse présente l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et le cadre bâti de la commune, propose des améliorations de l'existant et restitue les actions menées.
-
- **Le Centre de Ressources de l'Accessibilité :**
www.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique : « Accessibilité »
- **DDT de l'Ain :**
www.ain.equipement.gouv.fr
Rubrique « Habitat-Logement-Bâtiments-Construction»
- **APF**
<http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr/>
- **CRIDEV**
crived.org/
- **CERTU :**
www.certu.fr
Rubrique « Projets transversaux » sous-rubrique « Ville accessible à tous »
- **Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi – Label « Tourisme et handicap »**
www.economie.gouv.fr/tourisme-lancement-label-destination-pour-tous
-
- **CAUE de l'AIN :**
www.caue-ain.com
Ressources disponibles dans la rubrique « Actualités » ou « Élus - Urbanisme »
 - Documentations des partenaires et nombreux documents techniques des communes visitées
 - Base de données bibliographique
 - Journées de visite : programmes, liste des participants, comptes-rendus, photos
 - Webletters, articles de presse, brochures



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain
34, rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 11 31
www.caue-ain.com



Délégation départementale de l'Association des Paralysés de France
6 rue des Frères Lumière
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 23 41 59
www.apf.asso.fr



Direction départementale des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayer CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse cedex
Tél. 04 74 45 62 37
ddt@ain.gouv.fr
www.ain.developpement-durable.gouv.fr



Conseil général de l'Ain
45, avenue Alsace Lorraine
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 32 32 32
www.ain.fr



Sylvain Delboy, ingénieur paysagiste
11, rue Primatice 75013 Paris
Tél. 06 28 33 90 35
atelier@sensomoto.org
www.sensomoto.org



Centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie
Régis Herbin, directeur
Dr.Urbaniste-Architecte-Ingénieur
Expert en Accessibilité & Qualité d'usage des espaces de vie
17 rue Léon Jouhaux
38100 Grenoble
Tél. 04 76 63 02 54
qualitedevie@wanadoo.fr



Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment 01
Capeb 01
104, bd Édouard Herriot - 01440 Viriat
Tél. 04 74 23 19 50
www.capeb-ain.fr



Fédération du bâtiment et des travaux publics de l'Ain
33, rue Bourgmayer - B.P.39
01002 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 22 29 33
www.btp-ain.ffbatiment.fr



Syndicat mixte de développement du bassin de Bourg-en-Bresse
102, boulevard Edouard Herriot CS 50250
Viriat - 01006 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 47 25 40
www.cap3b.fr



Agence ONF Ain-Loire-Rhône
12 rue de la Grenouillère - BP 1095
01009 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 94 59
www.onf.fr

CAUE, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain

34, rue Général Delestraint
 01000 Bourg-en-Bresse
 Tél. 04 74 21 11 31
 Fax. 04 74 21 98 41
contact@caue-ain.com
www.caue-ain.com

Centre de documentation:

Ouvert à tout public, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 17 h 45.
 Il comprend près de 5 000 ouvrages traitant de sujets architecturaux, urbanistiques et environnementaux (ouvrages généraux et fonds local), 70 périodiques et 70 000 images numérisées consacrées au département de l'Ain (en partie consultables sur le site du CAUE).
 Documents à consulter sur place.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres du Comité de rédaction qui ont concouru à l'intérêt de ce document. Ils ont été présents, ont apporté mille informations, idées, précisions. Ils ont, à travers les visites que nous avons organisées, participé à l'information du public, facilité le contact avec nos interlocuteurs, pratiqué une interactivité très positive.

Nous remercions toutes les communes qui nous ont reçus, dans l'Ain comme dans les départements voisins de l'Isère et du Rhône, leurs élus, leurs représentants associatifs, leurs services et leurs prestataires extérieurs. Ils ont été très coopératifs dans la préparation, apportant tous documents utiles, précisions techniques ou financières. Mais surtout, ils nous ont reçus de manière très conviviale, nous accompagnant sur le terrain, présentant clairement leurs réalisations, et nous ont consacré tout le temps nécessaire.

Certaines communes contactées n'ont pas été retenues pour des questions d'itinéraire et d'emploi du temps. Elles aussi ont été attentives à nos demandes et prêtes à nous aider.

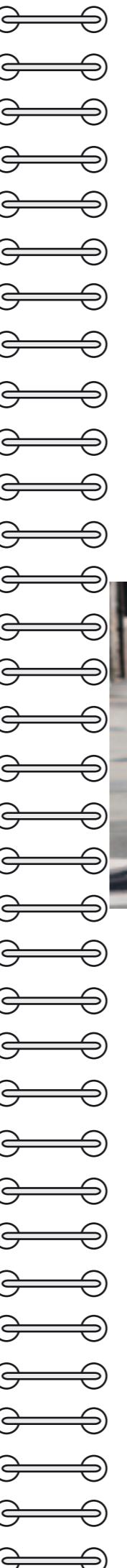
Nous remercions particulièrement les représentants départementaux de l'Association des paralysés de France qui ont activement participé à nos voyages, souvent dans des conditions difficiles et qui ont permis, par leur présence, un vrai dialogue et une bonne évaluation des réalisations.

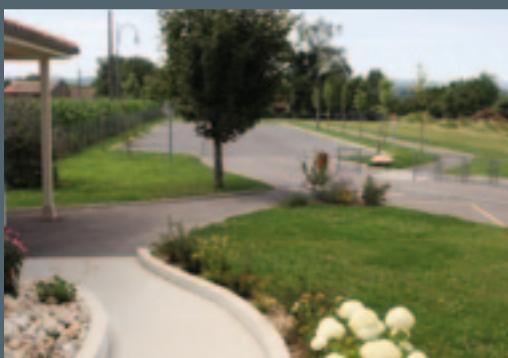
Nous remercions enfin la Direction départementale des territoires qui a constamment rappelé les textes fondamentaux et les a explicités, mais qui surtout a eu une approche pratique, directe, très informée des démarches et réalisations.



Sylvain Delboy, ingénieur-paysagiste, a développé auprès de nous une activité permanente, sur le terrain, pour préparer et accompagner les visites et a alimenté de manière détaillée nos travaux. Il a participé à toute la réflexion qui a généré le présent ouvrage.

Son activité libérale lui permet de développer une intervention dans ce domaine de l'accessibilité et en fait une personne ressource appréciable.





 CAUE de l'Ain
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain

34, rue Général Delestraint - 01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. 04 74 21 11 31 - Fax : 04 74 21 98 41
E-mail : contact@caue-ain.com Site : www.caue-ain.com



17,00 €



CONCEPTION ET MISE EN PAGE CHOREGRAPHIC AGENCE DE COMMUNICATION - IMP. MULTITUDE - SEPTEMBRE 2012

